

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR DES PROJETS DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que :

1. Lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 16 décembre 2024 et de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 14 janvier 2025, le conseil a respectivement adopté les projets suivants :

Projet de règlement SH-550.94 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.

Le règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan afin:

- d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée sur un lot situé dans la zone I-1219, avenue de la Montagne;
- d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 24 logements (4 étages) sur un lot situé dans la zone C-1516, boulevard des Hêtres;
- d'autoriser l'usage centre d'entraide et de ressources communautaires sur un lot situé dans la zone C-2535, boulevard des Hêtres;
- d'autoriser l'usage centre d'entraide et de ressources communautaires sur un lot situé dans la zone H-3137, avenue du Capitaine-Veilleux.

Projet de règlement SH-550.95 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.

Le règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan afin :

- de prévoir les centres de collectes et les organismes reconnus à la terminologie et à la classification des usages;
- d'interdire certaines activités de vente au détail (articles à prix d'escompte, articles usagés et d'antiquités) dans les zones C-1017, C-1018, C-2709, C-2711 et C-3130 (4^e et 5^e rue de la Pointe, avenue de Grand-Mère et 105^e Avenue);
- d'interdire certains commerces de gros, lourds ou para-industriels dans la zone C-2709, afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement;
- de supprimer les mentions référant à l'obligation d'approuver un P.I.I.A. dans les zones C-1017, C-1018, C-2709, C-2711 et C-3130, en concordance au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale SH-600.

Ces projets de règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

3 février 2025 à 16 heures,
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera les projets et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Les projets de règlements SH-550.94 et SH-550.95 peuvent être consultés au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 22 janvier 2025

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint